



MAIRIE
d'

ABIDOS

64150

Tél : 05 59 71 57 15
Mail : mairie@abidos.fr

2026-05

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ABIDOS**

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MIRASSOU, Président.

Présents : Mmes Dalila ABBAS, Martine BACARDATZ, Denise BAQUÉ, Mélinda CAZALET, Ines FOUQUET, Véronique LAFFITTE, Marie-Claude LEBRELLEC, Nathalie MASFERRER, Emmanuelle PETITBON, Ludivine TOULOUZE, MM. Christopher BLANC, Bernard CAZENAVE, Michel CORRAL, Jean-Claude MIRASSOU, Roger TROUILLET.

Absents excusés : M. Christian CHAFFANEL ET M. Bernard SICRE.

Madame Mélinda CAZALET a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE
623 « PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES »**

Monsieur le Président explique à l'assemblée du Conseil d'Administration du CCAS qu'il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques ».

Le Président propose de prendre en charge au compte 623, les dépenses suivantes :

- Vœux de fin d'année (réception et colis de Noël),
- Goûter de Noël, Repas des seniors à l'occasion de cérémonies,
- Manifestations, inaugurations et réceptions diverses, réunions (fleurs, boissons, denrées, animations, locations chapiteaux ou podiums, etc...),
- Bouquets et gerbes à l'occasion de cérémonies diverses (fêtes du village, fêtes nationales etc...),

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres

DÉCIDE d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 623 dans la limite des crédits inscrits au budget,

Ainsi fait et délibéré à Abidos, les jour, mois et an que dessus.

Date de convocation : 23/04/2026

REÇU LE

04 JUIN 2026

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Abidos le 28 avril 2026

Le Président,



Jean-Claude Mirassou